

FESTIVAL INTERNATIONAL D'AQUARELLE DU PERCHE

organisé par les Syndicats d'initiative de La Loupe et Thiron-Gardais du 7 au 16 avril 2012

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX STAGES D'AQUARELLE

Nom :	Prénom :
Adresse : Rue	
Code postal	
Ville	
Adresse mail :	
Téléphone :	

NOM DE L'ARTISTE	TARIF	DATE DU STAGE	LIEU DU STAGE	ACOMPTE	CHOIX (mettre une croix)
Maryse de May	240 €	13/14/15	THIRON-GARDAIS	96 €	
Martine Jolit	225 €	14/15/16	THIRON-GARDAIS	90 €	
Cao Bei An	210 €	13/14/15	LA LOUPE	84 €	
Wen Ming Xin	210 €	13/14/15	LA LOUPE	84 €	
Garance	210 €	14/15/16	LA LOUPE	84 €	
Thierry de Marichalar	180 €	14/15/16	THIRON-GARDAIS	72 €	

(Voir conditions page 2)

Les prix comprennent : la rémunération de l'artiste et les frais généraux d'organisation.

Les prix ne comprennent pas : les frais de transport, d'hébergement, de restauration.

Une soirée amicale sera organisée le samedi 14 avril afin de réunir artistes et stagiaires des deux sites (Thiron-Gardais et La Loupe) et personnalités locales. Si vous êtes intéressé(e), une participation de 10€ par personne vous est demandée -vous pourrez venir accompagné(e)-

Je suis intéressé(e) : oui / non (rayer la mention inutile) /// nombre de personnes :

MONTANT du REGLEMENT :

Acompte stage :

Participation à la soirée du 14 avril..... :

TOTAL :

NB : Autorisez-vous les organisateurs à vous prendre en photo ou à vous filmer et à diffuser les images sur les différents supports de communication : oui / non (rayer la mention inutile).

Conditions des stages :

- ✓ Le nombre maximum de stagiaires ne pourra dépasser 18 par stage.
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit d'annuler un stage, une semaine avant le début prévu, en accord avec l'artiste, si le nombre des stagiaires est inférieur à 5. Les participants inscrits sont intégralement remboursés.
- ✓ Toute annulation du fait des participants devra nous parvenir 15 jours avant le stage (soit le 31 mars) : passée cette date, les arrhes seront conservées.
- ✓ Le matériel n'est fourni ni par les organisateurs ni par les artistes.
- ✓ Chaque personne inscrite recevra, quelques jours après son inscription, un courrier de confirmation apportant toutes les informations utiles (thème précis des stages, horaires des stages, liste des matériels à apporter, liste des hébergeurs locaux, listes des restaurants, horaires de train, etc., ...).
- ✓ Le solde du paiement du stage sera perçu au démarrage du premier cours.

Votre bulletin d'inscription et votre règlement sont à retourner (avant le 31 mars)

à l'adresse suivante :

**SYNDICAT d'INITIATIVE DE LA LOUPE
Festival International d'Aquarelle du Perche
PLACE DE LA GARE
28240 LA LOUPE**

Votre règlement par chèque est à effectuer à l'ordre du Syndicat d'Initiative de La Loupe.

Date et signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »